

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Délibération
n° 160-2026
Point 4.9.11

Point 4.9.11 de l'ordre du jour

Proposition de modification du dispositif de bourse Aide à la Mobilité Internationale (AMI)

EXPOSE DES MOTIFS :

Le dispositif Aide à la Mobilité Internationale est géré au Pôle Mobilité Internationale par délégation de compte de tiers. Les fonds sont versés bi-annuellement à l'établissement et font l'objet d'un bilan annuel. Pour l'année 2025, le ministère a revu les enveloppes à la baisse suite à des reliquats trop importants dans de nombreuses universités. Au vu de l'ajustement du budget, le Pôle Mobilité Internationale a mené, à la demande de la Directrice Relations Internationales et des membres de la Commission des Bourses, une réflexion sur ce dispositif. La réflexion s'est déroulée dans un but d'optimiser l'utilisation des ressources, de simplifier et clarifier les procédures et favoriser les fusions, quand possibles, tout en prenant en compte les directives de bailleurs de fonds.

Dans le but d'utiliser un maximum ces reliquats et obtenir à nouveau une enveloppe conséquente, ont été approuvés les forfaits ci-dessous pour 2025/26.

Forfaits affichés (sous réserve de budget disponible).

Pour les études :

Durée de la mobilité	Montant de la bourse	Mensualités correspondantes
A partir de 2 mois	800 €	2 mensualités
A partir de 3 mois	1 200 €	3 mensualités
A partir de 4 mois	1 200 €	3 mensualités
A partir de 5 mois	1 600 €	4 mensualités
A partir de 6 mois	2 000 €	5 mensualités
A partir de 7 mois	2 400 €	6 mensualités
A partir de 8 mois	2 800 €	7 mensualités
A partir de 9 mois	3 200 €	8 mensualités
A partir de 10 mois	3 600 €	9 mensualités
A partir de 11 mois	4 000 €	10 mensualités

Pour les stages :

Durée de la mobilité	Montant de la bourse	Mensualités correspondantes
A partir de 1 mois	400 €	1 mensualité
A partir de 2 mois	800 €	2 mensualités
A partir de 3 mois	1 200 €	3 mensualités
A partir de 4 mois	1 200 €	3 mensualités
A partir de 5 mois	1 600 €	4 mensualités
A partir de 6 mois	2 000 €	5 mensualités
A partir de 7 mois	2 400 €	6 mensualités
A partir de 8 mois	2 800 €	7 mensualités
A partir de 9 mois	3 200 €	8 mensualités
A partir de 10 mois	3 600 €	9 mensualités
A partir de 11 mois	4 000 €	10 mensualités

1 mensualité = 400 €

Dans le cadre de la 2e commission des bourses 2025/26 et suite à un état des lieux du budget consommé et prévisionnel, les forfaits pour les mobilités stages ont dû être ajustés afin de limiter la consommation de l'enveloppe 2026 qui concerne non seulement l'année académique 2025/26 mais également 2026/2027.

Proposition de modification du dispositif

Afin de régulariser à nouveau la gestion budgétaire pour les années civiles 2026 et 2027, couvrant l'année académique 2026/2027, il est proposé d'appliquer les forfaits suivants selon le budget disponible au moment des commissions :

Type de mobilité	Durée	Montant
Stages	De 1 à 2 mois	400 €
Stages	De 3 à 6 mois	800 €
Etudes Europe	1 semestre (à partir de 2 mois de mobilité)	800 €
Etudes hors Europe	1 semestre (à partir de 2 mois de mobilité)	1200€
Etudes Europe	2 semestres (à partir de 7 mois de mobilité)	1 600 €
Etudes hors Europe	2 semestres (à partir de 7 mois de mobilité)	2 400 €

La CFVU du 30 juin a approuvé avec 23 voix pour, 8 contre et 2 abstentions.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la proposition de modification du dispositif de bourse Aide à la Mobilité Internationale (AMI).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

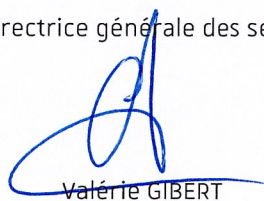
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT